

2023/111



Service Financier  
JN.V/N.H/C.D  
N°AR-2023 - 086

République Française

## Ville de Marly

### ARRÊTÉ DU MAIRE

**Objet :** Régie de recettes NR 146 « Activités culturelles et sportives » – Nomination d'une régisseuse titulaire et de sa mandataire suppléante.

*Le Maire de la Ville de Marly,*

*Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;*

*Vu l'arrêté en date du 29 juillet 2010 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des participations familiales liées au fonctionnement de l'école de musique – Ecole de danse et Ateliers Informatiques municipaux ;*

*Vu l'arrêté en date du 4 juin 2012 modifiant la régie en régie de recettes pour l'encaissement des participations familiales liées au fonctionnement des activités culturelles.*

*Vu l'arrêté en date du 05 Août 2015 ajoutant un cautionnement obligatoire ;*

*Vu l'arrêté modificatif en date du 12 octobre 2017 modifiant la régie en régie de recettes pour l'encaissement des participations familiales liées au fonctionnement des activités culturelles et sportives ;*

*Vu l'arrêté en date du 20 février 2023 Mettant fin aux fonctions de mandataire suppléant de madame Céline RIGAUX et de mandataire de madame Vanessa SOUPEZ ;*

*Vu la délibération n°22-051 du 19 juillet 2022 portant sur les délégations consenties à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, notamment le 7eme point permettant de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.*

*Considérant qu'il y a lieu de nommer un régisseur titulaire ainsi que ses mandataires suppléants ;*

*Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 février 2023*

### ARRETE

**ARTICLE 1** - Madame GENARD Françoise est nommée régisseuse titulaire de la régie de recettes « Activités culturelles et sportives (146) » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**ARTICLE 2** - En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame GENARD Françoise, régisseuse titulaire, sera remplacée par Madame CUVELIER Aude, mandataire suppléante.

**ARTICLE 3** - Madame GENARD Françoise ne percevra pas d'indemnité de responsabilité, vu la mise en œuvre du RIFSEEP par la collectivité.

**ARTICLE 4** - Madame CUVELIER Aude ne percevra pas d'indemnité de responsabilité, vu la mise en œuvre du RIFSEEP par la collectivité.

Objet : Régle de recettes NR 146 « Activités culturelles et sportives » – Nomination d'une régisseuse titulaire et de sa mandataire suppléante.

ARTICLE 5 – La régisseuse titulaire et la mandataire suppléante sont conformément à la réglementation en vigueur responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'elles ont reçus, ainsi que l'exactitude des décomptes de liquidation qu'elles ont éventuellement effectué.

ARTICLE 6 – La régisseuse titulaire et la mandataire suppléante ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constituées comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal ;

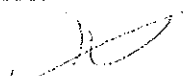
Elles doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 7 – La régisseuse titulaire et la mandataire suppléante sont tenues de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 8 – La régisseuse titulaire et la mandataire suppléante sont tenues d'appliquer chacune en ce qui les concerne, les dispositions de l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Marly, le 20 février 2023

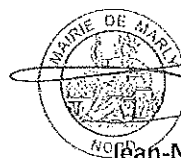
Visa du Comptable du Trésor

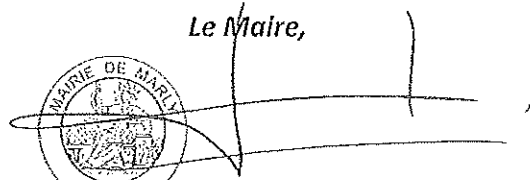
  
Julien AMMEUX  
Inspecteur  
des Finances Publiques

Dominique BERNARD

Pour le responsable du SGC  
de VALENCIENNES  
Par délégation

Le Maire,



  
Jean-Noël VERFAILLIE

Signature du régisseur titulaire et des mandataires suppléants précédées de la formule manuscrite "VU POUR ACCEPTATION"

Françoise GENARD

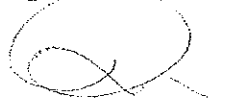
Aude CUVELIER

*Vu pour acceptation*

*Vu pour Acceptation*

Régisseuse titulaire

Mandataire suppléante





*publié*  
02 MAI 2023